

Le 10 décembre 2015

[Traduction]

Ressources humaines

M. Fitch : J'aimerais souhaiter au premier ministre et à son entourage un bon retour de leur voyage à Paris. Je suis sûr qu'il a été bien informé, mais je pense qu'un certain nombre de choses dont il devrait être au courant se sont produites pendant son absence.

Ses ministres ont profité de son absence pour faire certaines choses. Le ministre de la Santé a congédié la médecin-hygiéniste en chef, et le ministre responsable des services gouvernementaux a augmenté d'autres frais à Services Nouveau-Brunswick. Nous avons appris que le ministre de l'Éducation fermait un grand nombre de cafétérias d'école, et le ministre des Transports et de l'Infrastructure a divulgué des parties du budget de capital. Le ministre de l'Énergie et des Mines a encore raconté des histoires, mais je suis sûr que le premier ministre s'y attendait de toute façon.

J'aimerais demander au premier ministre s'il a approuvé préalablement le congédiement de la médecin-hygiéniste en chef avant son départ ou s'il en a été informé quand il était à Paris.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Il m'apparaît évident que, pendant que j'étais à Paris, je n'ai rien manqué. Selon nous, le chef de l'opposition démontre un certain manque de respect à l'égard de la Chambre et, par extension, des gens du Nouveau-Brunswick. Il sait bien qu'il n'est pas censé parler de l'absence d'un parlementaire à la Chambre. Je sais qu'il l'a fait durant les périodes de questions lorsque je me trouvais à Paris, et il le fait encore ce matin, même s'il n'est pas censé le faire. Pourtant, il est député depuis longtemps, donc il connaît le Règlement. Il le fait de façon volontaire, tout simplement pour propager la négativité.

Cela étant dit, nous avons de sérieux défis à relever en tant que province et nous devons débattre et discuter de ces derniers. Le plus important, c'est de penser aux solutions ; il faut déterminer comment nous allons surmonter ces défis ensemble. Nous avons à faire des choix, et je peux vous dire que notre gouvernement est concentré sur les choix à faire pour relancer l'économie et redresser nos finances publiques afin de faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit un endroit où il fait bon vivre.

[Traduction]

M. Fitch : Manifestement, le premier ministre présente aujourd'hui des symptômes de fatigue due au décalage horaire. La première question que j'ai posée, dis-je bien, s'inscrit parfaitement dans le cadre des travaux de l'Assemblée législative et des règles qui les régissent.



J'aimerais lire un extrait de la lettre de mandat que le premier ministre a envoyé au ministre de la Santé. On peut y lire :

Le Cabinet du premier ministre joue un rôle crucial dans l'avancement du programme gouvernemental en veillant à la coordination d'activités, à la surveillance du rendement et à la gestion d'enjeux déterminants. Étant donné que nous travaillons en équipe, je m'attends à ce que vous :

- *consultiez le Cabinet au sujet des décisions concernant la dotation en personnel de postes de nature politique et les nominations ministérielles*

Le premier ministre nous dirait-il si l'extrait signifie qu'il doit être consulté au sujet d'un congédiement ou seulement au sujet de l'embauche de copains des Libéraux?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Dans sa première question, le chef de l'opposition a manqué de respect à l'égard de la Chambre à tellement de reprises, selon moi, que je n'ai pas eu la chance de parler de chaque cas. Ce que le chef de l'opposition est en train de dire du ministre de l'Énergie et des Mines, ce n'est pas approprié, selon nous.

De plus, le chef de l'opposition sait bien que nous ne pouvons pas faire de commentaires en ce qui concerne les ressources humaines. C'est un peu surprenant d'entendre le chef de l'opposition, parce qu'il a été ministre sous différents gouvernements, donc il comprend comment fonctionne la prise de décisions au sein du gouvernement. Il comprend que nous ne pouvons pas parler publiquement des ressources humaines à n'importe quel moment, et surtout pas sur le parquet de la Chambre.

Je trouve cette situation un peu malheureuse parce que, encore une fois, nous avons à prendre des décisions très difficiles. Nous avons à faire des choix très importants en tant que province. Nous allons discuter et débattre de ces choix et nous allons encourager les gens du Nouveau-Brunswick à nous donner leurs suggestions et leurs idées, et cela inclut l'opposition.

[Traduction]

M. Fitch : Je posais des questions sur le processus, à savoir si le premier ministre était au courant du congédiement de la médecin-hygiéniste en chef et s'il l'avait approuvé. Il s'agit d'un cas très médiatisé. L'ancien ministre libéral de la Santé a dit qu'il avait engagé la médecin-hygiéniste en chef. Si le ministre a le droit d'engager une personne, le ministre a aussi le droit de la congédier. Nous demandons si le premier ministre en était au courant ou non. Voilà ce que nous demandons. Les questions ont trait au processus.



Atcon

Il y a une autre question de laquelle je ne sais pas si le premier ministre était au courant ou a été informé, mais cela renvoie à certaines des autres questions que nous posons. Il s'agit de la question d'Atcon. Nous examinons certains renseignements que nous avons reçus et qui proviennent des serveurs que nous avons donnés à la GRC.

Le fait est qu'il y a aussi eu des renseignements obtenus grâce à la loi concernant le droit à l'information. Selon un extrait d'un courriel, un deuxième MCE est envisagé pour demander, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le vérificateur général*, un audit judiciaire du parcours de l'argent et une aide est offerte pour la rédaction du MCE au besoin. Voici la question : Pourquoi le premier ministre a-t-il mis fin à l'enquête?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Ce sont deux questions qui ont déjà été posées à plusieurs reprises.

Le chef de l'opposition parle d'un sujet qui remonte à bien des années en arrière. Lorsque nous étions à l'opposition, nous avons appuyé à l'unanimité la motion déposée par le gouvernement de l'époque demandant que soit menée une étude approfondie de ce dossier sous tous les angles. Le but était bien sûr de voir et de mieux comprendre ce qui s'était passé dans ce cas précis. Depuis le début, nous avons très clairement dit être ouverts à toute analyse, et, en effet, plusieurs études ont été faites. Le dossier a été rapporté dans les médias ; il a aussi été commenté par des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Encore une fois, le député d'en face pose des questions concernant les ressources humaines, alors qu'il sait bien que nous ne pouvons pas en parler. Nous aimerions bien le faire et pouvoir dire aux gens exactement ce qui se passe dans ce dossier, mais nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons pas parler sur le parquet de la Chambre de questions concernant les ressources humaines. Le chef de l'opposition devrait comprendre cela.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre est sélectif quant à ce qu'il entend et à ce qu'il dit. La question était simplement la suivante : Le premier ministre a-t-il approuvé ou non l'embauche de la médecin-hygiéniste en chef? Il s'agit d'une question de processus, non de raison.

Le problème lié au courriel que nous avons reçu est que la chose s'est produite pendant le mandat du premier ministre à ce titre. Elle ne remonte pas à un passé lointain. Elle s'est produite pendant que le premier ministre était aux commandes, pendant qu'il était responsable de prendre des décisions. Selon le courriel, le premier ministre a pris la décision de



mettre un terme à l'enquête sur le dossier Atcon. Un mémoire présenté au Conseil exécutif aurait permis l'avancement de l'audit judiciaire d'après les informations détenues. D'après les renseignements que nous avons reçus en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*, le conseil pourrait approuver un second mémoire au Conseil exécutif pour déterminer ce à quoi ont servi les 50 millions de dollars des contribuables. Je pose encore au premier ministre la question suivante : Pourquoi a-t-il mis fin à l'audit judiciaire du dossier Atcon?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous avons très clairement indiqué que, si la vérificatrice générale veut étudier davantage ce dossier, nous l'invitons à le faire. En effet, nous avons très clairement dit que nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter les choses dans le cadre d'une étude de ce genre. De plus, nous avons clairement dit que nous suivrons les recommandations faites par la vérificatrice générale pour nous assurer que des situations semblables ne se reproduisent plus à l'avenir. Tout cela a été fait jusqu'à maintenant, et nous allons continuer à le faire.

Hier soir, à mon retour de Paris, j'ai parlé à un ami pour savoir un peu ce qui s'était passé pendant la période des questions, qu'il suit souvent. Il m'a dit qu'il n'en revenait pas que l'opposition parle encore de ce dossier vieux de huit ans. Je trouve cela d'autant plus malheureux que la province doit faire des choix très importants. De quoi l'opposition est-elle en train de parler? Elle parle d'un dossier qui remonte à des années en arrière et qui a été analysé et étudié. Je demande au chef de l'opposition de concentrer son attention sur les bons sujets, notamment la façon de redresser les finances publiques.

[Traduction]

M. Fitch : C'est inacceptable. La chose ne s'est pas produite il y a huit ans. Elle s'est produite quand le premier ministre était au Cabinet. Elle s'est produite au cours des derniers mois. Le mémoire au Conseil exécutif aurait pu mettre fin aux questions concernant le dossier Atcon. La vérificatrice générale aurait mené un audit judiciaire.

Maintenant, le premier ministre dit qu'il fera tout ce qu'il faut, tout ce qui est nécessaire. C'est ce que j'entends. La vérificatrice générale revient mardi. Cela ne fait pas huit ans. Il s'agit de mardi, soit de l'avenir. Le premier ministre, s'il est résolu à faire tout le nécessaire en ce qui concerne le dossier en question, s'engagera-t-il à donner le feu vert mardi à un audit judiciaire que mènera la vérificatrice générale?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je ne vais pas répondre à des questions hypothétiques ; nous verrons ce que la vérificatrice générale va dire lorsqu'elle présentera son rapport. Encore une fois, dès le début, nous avons clairement indiqué que nous avons l'intention de coopérer à l'analyse de ce dossier. En effet, lorsque j'étais chef de l'opposition, nous avons appuyé une motion du



gouvernement précédent pour analyser, évaluer et examiner de façon approfondie cette situation.

Plusieurs hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative ont regardé à cette situation de façon approfondie, et nous sommes encore ouverts à l'idée que la vérificatrice générale fasse le travail nécessaire pour regarder à la situation ; nous sommes bien d'accord. Toutefois, j'aimerais rappeler au chef de l'opposition que nous avons des choix à faire ; des choix équivalant à environ 1 milliard de dollars, soit en obtenant plus de recettes ou en réduisant les dépenses. Je demande à l'opposition de participer à la discussion qui va aider l'avenir de notre province.

[Traduction]

M. Fitch : Nous participons à la discussion et nous y avons participé. Nous proposons que tout — les dépenses et les recettes — soit mis dans la liste des options afin que nous puissions discuter de ce à quoi sert l'argent que le gouvernement dépense. Voilà ce qui crée certains des problèmes.

Cependant, voici que le premier ministre a changé de discours. Lorsqu'il était dans l'opposition, il appuyait l'idée de faire examiner le dossier Atcon par la vérificatrice générale. Quand il est devenu premier ministre, d'après le courriel, il a mis fin à l'enquête. Maintenant, nous l'entendons dire : J'ouvre un peu la porte, et nous irons peut-être plus loin, en fonction de ce que nous entendrons mardi. Encore une fois, le premier ministre dit une chose quand il est dans l'opposition et une autre quand il est au gouvernement.

Je demande encore au premier ministre s'il s'engage à ce que la vérificatrice générale mène un audit judiciaire en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le vérificateur général*.

L'hon. M. Gallant : J'ai répondu à maintes reprises à la question non seulement aujourd'hui, mais au cours de nombreuses périodes de questions.

Je dois toutefois exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le chef de l'opposition. Ce dernier essaie de donner l'impression qu'il fait des suggestions en ce qui concerne les choix que nous devons faire en tant que province pour rétablir notre situation financière et, ainsi, investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, comme les emplois, les soins de santé et l'éducation. J'ai écouté très attentivement quand le député d'en face a pris la parole pour répondre au discours du trône, et il a fait les suggestions suivantes. Il veut que nous fassions progresser les dossiers de l'ESPT et de la conduite en état d'ébriété, que le délai prévu pour le plan d'éducation soit reconsidéré, que nous annulions le Rabais sur les droits de scolarité, même si les représentants des étudiants dans la province ne veulent pas d'une telle annulation, et que nous annulions l'imposition des mieux nantis, la tranche de 1 %, que nous avons instituée.



Pas une seule de ses suggestions ne nous aidera à relever nos défis financiers. En fait, bon nombre d'entre elles rendront plus difficiles nos défis financiers. Le chef de l'opposition n'a formulé ni une réponse ni une suggestion. Je lui demande de prendre les devants et de préciser les choix qu'il ferait.

[Original]

Médecins

M^{me} Dubé : Le ministre de la Santé a eu quelques jours pour réfléchir à la mauvaise nouvelle à l'égard du fait que nous sommes bons derniers dans l'ensemble du Canada en ce qui a trait à la liste d'attente pour avoir accès à un médecin spécialiste.

On sait que, lorsqu'un médecin généraliste veut envoyer un patient voir un spécialiste, cela sous-entend qu'il y a d'autres mesures qui sont nécessaires. Par exemple, il peut s'agir d'une chirurgie ou d'autres procédures.

Ce que j'aimerais savoir de la part du ministre de la Santé est ceci : Vu que son gouvernement est au pouvoir depuis un an, qu'a-t-il fait pour s'assurer que cette situation soit corrigée?

L'hon. M. Boudreau : La députée d'en face étant une ancienne ministre de la Santé, elle devrait savoir très bien que la présente situation ne s'est pas produite dans les 12 derniers mois. Nous pouvons reculer au cours des 5 dernières années et nous apercevoir que les listes d'attente ont continué à augmenter. C'est certain que nous sommes aux prises avec certains défis. En effet, le Nouveau-Brunswick compte une population des plus vieillissantes au Canada ; c'est une réalité et cela exerce certaines pressions sur notre système de santé.

Aussi, nous avons plusieurs postes de médecins spécialistes vacants dans la province, et j'aimerais souligner que nous en avons autant lorsque la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre était ministre de la Santé. Nous travaillons à corriger la situation et, lors du dépôt de notre premier budget, nous avons annoncé une approche collaboratrice en travaillant avec les deux réseaux de santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Nous avons mis en place une stratégie pour aborder la question du recrutement et nous sommes à la veille d'embaucher une personne spécialisée dans le domaine du recrutement. Nous espérons que cette stratégie va porter des fruits.

M^{me} Dubé : Je suis d'accord avec le ministre pour dire que cette situation ne date pas d'hier. Toutefois, je sais très bien que, lorsque le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé était à l'opposition, il se levait et criait haut et fort qu'un gouvernement libéral allait faire mieux. Il y a plus d'un an qu'il occupe le poste de ministre de la Santé et, même s'il a dit qu'il allait faire mieux, la seule chose que nous avons entendue depuis, c'est qu'il allait embaucher une personne supplémentaire pour faire du recrutement.



Il y a quand même des années que les réseaux de santé, le ministère, des fonctionnaires et la Société médicale du Nouveau-Brunswick font des efforts ; il n'y a absolument rien de nouveau à cet égard. Le ministre s'attend-il à faire des miracles en payant des employés supplémentaires?

Je pose encore une fois ma question au ministre, car je conviens qu'il avait seulement une minute pour y répondre. Que prévoit-il faire pour, justement, régler la problématique liée au fait que notre province est au tout dernier rang en ce qui a trait au temps d'attente pour voir un spécialiste? Il n'y a pas de quoi se vanter.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Comme je viens de le dire, ce n'est pas une situation qui s'est créée du jour au lendemain. Il y a plusieurs postes de spécialistes vacants un peu partout dans la province. Dès notre premier budget, nous avons mis les effectifs en place pour pouvoir établir une stratégie provinciale de recrutement.

Il est vrai qu'il y a des années que les réseaux de santé, la Société médicale du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Santé font certaines choses, mais il n'y avait pas de collaboration et de coordination.

Un résident en médecine ou un nouveau diplômé dans le domaine de la santé qui voulait venir travailler au Nouveau-Brunswick devait appeler ici et là et faire des suivis un peu partout dans la province. L'idée est maintenant d'avoir un point central, avec une seule personne, un seul numéro de téléphone et une seule adresse courriel, qui informe les gens des occasions d'emploi qui existent au Nouveau-Brunswick. Nous voulons une approche beaucoup plus stratégique et coordonnée pour pourvoir ces postes.

M^{me} Dubé : Il y a des gens autour du ministre qui doivent être déçus de l'entendre dire qu'il n'y avait pas d'approche coordonnée dans le passé. Je peux vous dire qu'il y a des efforts qui se font de façon coordonnée depuis longtemps.

En plus, le ministère de la Santé est et a toujours été le point central pour obtenir un numéro de facturation en médecine, peu importe où on veut travailler au Nouveau-Brunswick. Il faut toujours passer par le ministère, donc je pense que ce dernier est le point central. La coordination et la collaboration ont toujours existé pour ce qui est du recrutement.

Je pose encore ma question au ministre. Sachant que la situation se détériore depuis un an, la seule idée qui lui est venue est d'embaucher du personnel supplémentaire au bureau central du ministère de la Santé. Je donne une autre chance au ministre ; a-t-il d'autres idées quant aux



moyens de recruter les spécialistes dont nous avons besoin pour pourvoir les postes vacants? Il faut aussi peut-être regarder...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Boudreau : Si le travail était si facile, je me demande pourquoi la députée ne l'a pas fait pendant les quatre années où elle était ministre. La députée et ses collègues ont disposé de quatre années pour résoudre le problème et ils ne l'ont manifestement pas fait. Ce n'est pas entièrement de leur faute. La situation est délicate. Nous faisons concurrence pour les spécialistes. Quand un spécialiste en médecine obtient son diplôme, il peut choisir où il veut aller au pays.

Le problème était que le Nouveau-Brunswick... Oui, du travail se faisait — et il ne s'agit pas d'un parti pris ni d'une attaque dirigée contre les gens qui s'occupaient du recrutement —, mais il se faisait de façon non coordonnée. Nous devons concentrer notre attention. Nous demeurons une très petite province au Canada. Toutefois, nous avons effectivement des installations multiples et nous avons besoin d'une approche concertée pour pourvoir les postes vacants.

Financement par le gouvernement

M. K. MacDonald : J'aimerais souligner au ministre responsable de la SDR qu'une autre situation comme celle d'Atcon se profile à l'horizon.

Le gouvernement Gallant s'est engagé à verser 8 millions de dollars au Centre naval de Caraquet. Le premier ministre, fidèle à ses habitudes, a même tenu, non pas une, mais bien deux conférences de presse pour en faire l'annonce. Nous avons maintenant appris que le ministre de la Santé, qui est aussi le ministre responsable de la SDR et de la révision stratégique des programmes, avait accordé au Centre naval 1,5 million de dollars qu'il n'aurait pas dû accorder. Le ministre a versé l'argent même si la compagnie ne remplissait pas les conditions nécessaires. Cela vous dit-il quelque chose?

Le 2 novembre, le ministre des Ressources naturelles a annoncé que le gouvernement enquêterait sur la question. L'enquête est-elle terminée, et quelles en sont les conclusions?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, il est très intéressant d'entendre le député d'en face parce que le ton de ses questions change au gré du vent. Pendant quatre ans, quand les gens de l'opposition étaient au pouvoir, ils appuyaient aussi l'initiative en question. Cette initiative se prépare depuis longtemps. Elle n'est pas menée par la province du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick est l'un des nombreux partenaires financiers, mais l'initiative n'est pas menée par la province.



L'ancien gouvernement y était. Il a aussi investi de l'argent dans le projet. Il a aussi pris des photos de ce que représente le projet. Maintenant, une difficulté se pose. Nous menons des discussions avec les divers partenaires. Nous ne sommes pas le seul partenaire qui participe au projet. Nous cherchons des solutions. Nous avons présenté notre offre. Pour que nos contributions se poursuivent, nous demandons que certaines conditions soient remplies. Voilà où en est la discussion.

M. K. MacDonald : Une difficulté se pose. En ce qui concerne la question, j'aimerais citer les propos de notre actuel ministre des Ressources naturelles qui a dit : Si ce n'était pas sérieux, nous ne mènerions pas d'enquête.

Le ministre de la Santé, qui est aussi le ministre responsable de la SDR et de la révision stratégique des programmes, a versé 1,5 million de dollars même si le Centre naval n'avait pas obtenu l'investissement nécessaire de 4 millions pour fournir un apport équivalent à la contribution du gouvernement Gallant. Voilà l'entente qui a été conclue. Le Centre naval n'a pas respecté les termes de l'entente ; pourtant, il a tout de même reçu l'argent, soit 1,5 million de dollars. À un certain moment, le gouvernement s'est rendu compte que le ministre avait fait quelque chose qui n'allait pas ou qu'il n'aurait pas dû faire. Voici ma question pour le ministre : Croyez-vous toujours que l'investissement est bon pour les gens du Nouveau-Brunswick? Quelles mesures prenez-vous pour récupérer notre argent?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Je ne vais pas nier le fait qu'il s'agit d'une situation sérieuse et j'admets qu'elle devrait être abordée. Toutefois, de voir le député d'en face japper à la Chambre ne fait absolument rien pour régler le problème. Nous sommes un partenaire financier à la table, et il en est de même de l'APECA et des deux municipalités concernées. Tous ensemble, nous tentons de trouver des solutions. Il y a une offre de participation sur la table à laquelle sont attachées quelques conditions, et nous voulons tout simplement être certains que celles-ci seront respectées. Oui, nous continuons à dialoguer et à établir des discussions.

Encore une fois, non seulement les parlementaires de l'ancien gouvernement mais également l'actuel chef de l'opposition se sont levés à la Chambre à maintes reprises pour nous pousser à agir rapidement dans ce dossier. Toutefois, tout d'un coup, l'histoire change, parce que le vent change de direction.

[Traduction]

M. K. MacDonald : Les six d'Atcon frappent à nouveau. Tout comme dans le fiasco d'Atcon, de l'argent des contribuables a été donné à une compagnie, alors que la somme était censée servir à payer des entrepreneurs et fournisseurs locaux. Nous avons appris qu'au moins une des compagnies en question faisait faillite en conséquence. Nous savons que des compagnies du Nouveau-Brunswick se retrouvent créancières de millions et de millions de dollars par suite du fiasco d'Atcon, et le plus récent gâchis des Libéraux prend exactement la même tournure.



Quelles mesures prendra le gouvernement Gallant pour aider les petites compagnies à qui le centre naval doit quelque 2,5 millions de dollars?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je pense que le député d'en face essaie toujours de réécrire l'histoire et les faits. En fait, c'est l'ancien gouvernement conservateur de David Alward qui a signé l'entente tripartite entre le centre naval, le Groupe Océan et la province. C'est l'ancien gouvernement des gens d'en face qui l'a fait. Cela dit, il ne s'agit toujours pas d'un projet de la province. Il s'agit d'un projet pour lequel nous sommes en pourparlers en tant que partenaire financier. Notre financement est assorti de conditions, et nous essayons de faire en sorte que ces conditions soient respectées. L'APECA est aussi en pourparlers en tant que partenaire financier dans le cadre du projet en question.

Comme je l'ai dit, le chef de l'opposition a pris la parole à la Chambre il y a seulement quelques mois, pour nous exhorter à avancer plus rapidement dans le dossier — à accélérer le traitement du dossier — et à donner plus rapidement l'argent. Tout à coup, son collègue dit maintenant que nous devons y mettre un frein. Ils devraient accorder leurs violons.

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

Ressources humaines

M. Coon : Le ministre de la Santé a dit qu'il fournirait des renseignements à la Chambre au sujet des raisons pour lesquelles notre médecin-hygiéniste en chef a été démise sans cérémonie de ses fonctions, si cette dernière y consentait. Pourtant, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, la D^{re} Cleary ne comprend pas plus que nous pourquoi elle a été ciblée. Le ministre ou l'un de ses collègues a-t-il en fait demandé à quelqu'un de chercher à obtenir le consentement de la D^{re} Cleary à diffuser les renseignements que le ministre prétend avoir? Oui ou non?

L'hon. M. Boudreau : Je sais que le député d'en face n'était pas là...

(Exclamations.)

L'hon. M. Boudreau : Désolé, je retire ces paroles.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Le député d'en face devrait savoir que la question, qui concerne les RH, relève de l'administrateur général et est assujettie à la *Loi sur la Fonction publique*. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas parler des questions qui relèvent des RH sur le parquet de l'Assemblée législative. Je sais que le député est un nouveau venu, mais il devrait le savoir.

Nous avons dit que, si le consentement nous était donné, nous pourrions peut-être fournir plus de renseignements dans le champ d'application de la loi. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas



reçu ce consentement. Par conséquent, je ne peux pas faire d'observations sur les détails de la situation, sauf pour dire, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre et ailleurs, qu'elle n'a rien à voir avec l'indépendance du bureau. Elle n'a rien à voir avec le travail que le bureau effectue.

M. Coon : Dans ce cas, parlons du poste. On nous dit que les compétences de la D^{re} Cleary ne répondent plus aux besoins de son employeur. Si les compétences de la D^{re} Cleary — grâce auxquelles elle a remporté des prix, gagné un grand respect chez ses collègues du milieu médical, guidé les gens du Nouveau-Brunswick tout au long de la terrifiante épidémie de grippe porcine dans notre province et aidé la Sierra Leone et le Libéria à lutter contre l'Ebola, l'une des maladies infectieuses les plus odieuses de la planète — ne répondent pas aux besoins du gouvernement actuel, le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre quel type de compétences son ministère cherchera dans sa quête d'un nouveau médecin-hygiéniste en chef?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, le député d'en face prend une partie de l'histoire et la présente comme s'il s'agissait de faits. Toutefois, parce que c'est une question de ressources humaines, nous ne pouvons pas commenter. Je ne sais pas à combien de reprises et de combien de différentes manières je devrai le dire, mais je ne peux pas commenter sur une question qui concerne les ressources humaines.

J'ai déjà dit que, si nous obtenions le consentement de la personne touchée, je serais prêt à considérer ce qui pourrait être partagé tout en respectant les limites imposées par la loi. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas obtenu ce consentement, alors je ne peux rien dire, parce que c'est une question qui concerne les ressources humaines.

Il y a maintenant plusieurs jours que nous répondons aux mêmes questions posées de différentes manières par différents parlementaires du côté de l'opposition.

[Traduction]

M. Coon : Je peux peut-être passer à ce qui a trait aux services publics. Kevin Lynch, un ancien greffier du Conseil privé du Canada, a écrit samedi dernier dans le *Globe and Mail* que l'un des principaux défis que nous devons relever en tant que politiciens est celui de restaurer le respect et la confiance à l'égard de nos institutions publiques. Il a dit que la toute première étape consistait à témoigner du respect pour les services publics.

Suspendre sans explication des employés des services publics, puis les congédier, ce n'est pas exactement témoigner de respect à leur égard. En fait, cela inspire la peur. Cela freine l'innovation et décourage l'initiative au sein de nos services publics. Ce n'est pas une façon de traiter nos employés des services publics. Le ministre de la Santé dira-t-il s'il a été mis au



courant d'un effort coordonné en vue de monter un dossier lié aux ressources humaines contre la D^{re} Cleary pour justifier son congédiement?

L'hon. M. Boudreau : Je trouve très intéressant que le député d'en face ait décidé de citer les propos en question, car c'est exactement ce que nous essayons de faire ici, soit laisser la fonction publique faire son travail dans l'affaire qui nous occupe. Cette dernière relève de la *Loi sur la Fonction publique*, et le chef de service en est responsable. La fonction publique suit le processus.

Nous avons dit très clairement que l'affaire n'était pas à motivation politique. L'administrateur général, d'une façon tout à fait inédite, a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que l'affaire n'était d'aucune motivation politique. L'affaire ne touche pas l'indépendance du bureau. Elle ne touche pas le travail qu'effectue le bureau. L'affaire est liée au personnel, relève de la *Loi sur la Fonction publique* et est traitée en conséquence. De ce fait, nous ne pouvons pas faire d'observations à ce propos, à l'Assemblée législative.

Finances du gouvernement

M. Higgs : Je pense que nous avons connu une percée récemment. Il est admis, dans la révision stratégique des programmes dont le ministre est responsable, que l'exercice 2014–2015 a vraiment existé et qu'une déclaration a souligné que le déficit était de 388 millions de dollars, ce qui comprend les frais ponctuels liés aux régimes de pension.

J'aimerais poser la question suivante au ministre : Expliquerait-il pourquoi, à la page 3 du document intitulé *Des choix* qu'il a présenté, il n'a pas utilisé les plus récentes données financières de 2014–2015 aux fins de comparaison, plutôt qu'une donnée qui date de deux ans?

L'hon. M. Boudreau : Le député a déjà posé la question à de multiples reprises pour essayer, d'une façon ou d'une autre, de protéger un héritage ou une stature qu'il s'est donnés, mais que les données ne justifient tout simplement pas. Il s'agit d'un ancien ministre des Finances qui a promis à la province qu'il avait un plan pour équilibrer les comptes sans augmenter les taxes et impôts ni faire de compressions dans les services. Il a échoué lamentablement. Si vous examinez les comptes publics des quatre années où il était au gouvernement à titre de ministre des Finances et que vous faites le total des déficits accumulés au cours de ces quatre années, vous constaterez que le déficit accumulé s'élève à plus de 1,6 milliard de dollars et que la dette a augmenté de plus de 2,4 milliards. Bien qu'il essaie de se présenter comme un bon gestionnaire financier qui a mis de l'ordre dans les comptes de la province, ce n'est manifestement pas le cas, et voilà pourquoi nous nous trouvons dans une telle situation.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

